

Culture et agriculture

Michel Dufresne

Number 28, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18344ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dufresne, M. (1985). Culture et agriculture. *Continuité*, (28), 6–6.

CULTURE ET AGRICULTURE

Le territoire québécois offre encore un grand nombre de paysages ruraux et naturels. Qu'est-il fait pour les protéger?

L'action menée depuis quelques années par les pouvoirs publics dans le domaine de la rénovation urbaine nous aura sans doute fait quelque peu oublier cette civilisation paysanne à laquelle nous sommes tous un peu redevables. Le patrimoine agricole et rural en général demeure en effet la pierre d'assise d'une partie importante de notre culture, ayant constitué jusqu'au début de ce siècle le cadre de vie de la grande majorité de nos ancêtres. En outre, la très faible densité d'occupation du territoire québécois confère au paysage un caractère encore largement rural ou naturel, en dehors évidemment des grands centres et couloirs d'urbanisation.

C'est en raison de cet immense potentiel de développement que le gouvernement du Québec a cru bon d'adopter des lois portant sur la qualité de l'environnement, la protection du territoire agricole ainsi que sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces législations n'auraient toutefois pu suffire à elles seules à garantir la sauvegarde des traditions rurales et des plus beaux témoins du terroir. Aussi le ministère des Affaires culturelles (MAC), sans attendre ces nouveaux instruments juridiques, avait déjà posé par le passé certains gestes pour permettre une meilleure préservation des ensembles et des biens patrimoniaux les plus représentatifs de nos campagnes; par ailleurs, il

a, au cours des dernières années, pris des mesures et mis en place des mécanismes de mise en valeur mieux adaptés au monde rural.

BIENS ET ENSEMBLES PROTÉGÉS

Il est intéressant de remarquer que, des quelque cinquante sites et monuments dotés d'un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels, au moins la moitié se situent en milieu non urbanisé et concernent des vestiges ou des lieux témoins d'activités rurales. Ainsi, plusieurs habitations de ferme ou de village ont été soit classées, soit reconnues à titre de monuments historiques; on compte également au nombre des monuments protégés des dépen-

dances agricoles, de même que diverses autres constructions associées de près ou de loin à la civilisation rurale traditionnelle, tels des moulins, des écoles de rang, des ponts couverts... Une demi-douzaine de sites à caractère agro-domestique ont aussi été dotés d'un statut à ce jour. De même, parmi la douzaine d'arrondissements historiques ou naturels décrétés jusqu'ici par le gouvernement québécois, environ la moitié sont de caractère agricole ou villageois.

Depuis qu'il s'est engagé dans la voie de l'assistance et de la collaboration, le MAC a recherché des formules nouvelles en vue d'aider techniquement et financièrement les intervenants en milieu rural à conserver et à mettre en valeur les éléments de leur patrimoine. C'est ainsi qu'en accord avec les autorités locales et régionales il a mis de l'avant, en 1979, un programme d'amélioration des bâtiments secondaires à l'île d'Orléans. Plus récemment, dans l'Estrie, le Ministère concluait une entente avec une association de propriétaires de «granges rondes» afin de les soutenir financièrement dans leurs tra-

«... la très faible densité d'occupation du territoire québécois confère au paysage un caractère encore largement rural ou naturel...» Une grange-étable au toit de chaume dans le rang Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Urbain, Charlevoix. (photo: MAC)



vaux d'entretien et de restauration. Conformément à ses objectifs de sensibilisation et de diffusion, le MAC a cherché par ailleurs à aménager des sites et des circuits d'interprétation portant sur le thème de la vie rurale et du monde agricole: on pense, entre autres, à la maison Lamontagne, à Rimouski-Est, et à la «maison du colon», à Ville-Marie au Témiscamingue ou au circuit d'interprétation de la plaine côtière de Bellechasse.

PAYSAGES ET TRADITIONS

L'opération de «macro-inventaire» effectuée par le Ministère au cours des dernières années lui a permis de vérifier combien notre patrimoine agricole et rural est riche de paysages et de traditions diverses. Cette opération a aussi permis — hélas! — de constater combien ce même patrimoine est vulnérable et sensible aux assauts du progrès technologique et de l'urbanisation. Des études plus attentives ont été menées sur des ensembles qui nous semblaient mériter dès lors une protection toute spéciale: Yamachiche, Ulverton, Lotbinière et Calixa-Lavallée, par exemple. En chacun de ces endroits, des règlements d'urbanisme particuliers ont même été envisagés, voire adoptés dans certains cas.

Parallèlement, le Ministère a procédé à des inventaires et à des analyses plus fouillées, par thèmes ou catégories de biens: ce fut le cas pour les dépendances à toit de chaume, en périphérie du lac Saint-Pierre, et pour ces remises à sécher le foin que sont les «barraques» des Madelinots. Il demeure, cependant, que tout ce patrimoine de nos campagnes demande d'être encore mieux connu et, surtout, les connaissances mieux diffusées... Ce à quoi s'emploient de plus en plus de partenaires du MAC et de gens du milieu. ■

Michel Dufresne

Directeur du Service du patrimoine du ministère des Affaires culturelles.